

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

---

## Délibération 2017 - 124 du 26 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 18 septembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J LECERF - D. LEVESQUE – V. HERMANT – N. BOUBET - F. LETURCQ – M. GORGUET.

MM. G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. CAILLE - C. TABARY – J.N. MENAGE – M. REBOUT – D. TABARY – F. DIART - L. ANTINORI – J L TABARY - G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS.

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS,  
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par à Mme G. THUEUX,  
M J L TABARY, absent et excusé a été suppléé par M F DERUE,  
M B HIEZ, absent et excusé a été suppléé par M Ch DESCAMPS,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé a été suppléé par Mr J.P. LEBRET,

Mme C DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M Y. BONNERRE,  
Mme J. LECERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M E. LEFEBVRE,  
Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme C. MEGRET,  
Mme N. BOUBET, absente et excusée a donné pouvoir à M G. DUE,  
Mr J MAURER, absent et excusé, a donné pouvoir à M J.J. COTTEL,  
M. M. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ,

### **Objet : Habitat – Etude pré-opérationnelle visant à établir la faisabilité d'une nouvelle opération d'amélioration de l'habitat pour les publics modestes.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que l'intercommunalité est engagée dans un processus d'opération programmée d'amélioration de l'Habitat depuis 2011. Cette opération d'amélioration trouvera son terme à la fin du mois de novembre 2017.

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération n°2017-048 du 11 avril 2017 concernant la volonté de l'intercommunalité de poursuivre des actions pour lutter contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique et acceptent le principe d'une étude pré-opérationnelle visant à vérifier les conditions et la faisabilité d'une nouvelle opération d'amélioration de l'habitat pour les publics modestes.

Monsieur le Président précise que la consultation en vue de la passation d'un marché public a été lancée le 26 juin 2017. A l'issue de cette consultation, trois offres ont été réceptionnées et analysées, lors des commissions MAPA des 11 et 25 septembre 2017.

Monsieur le Président indique que la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat, lors de la session du 14 septembre 2017, a accepté d'accorder un financement sur cette étude pré-opérationnelle, en demandant à ce qu'une vigilance accrue soit portée sur la communication et le suivi-animation.

Monsieur le Président donne lecture du rapport d'analyse des offres et propose de retenir le bureau d'études CITEMETRIE pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle, pour un montant de 19 450 € H.T., soit 23 340 € T.T.C.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

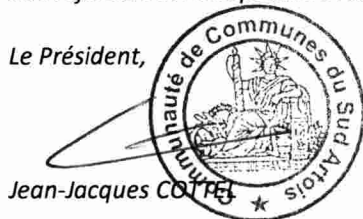
- d'approuver les conclusions de la commission MAPA sur l'attribution du marché d'étude pré-opérationnelle,
- d'approuver le marché public passé avec le bureau d'études CITEMETRIE pour la réalisation de cette étude pré-opérationnelle, pour un montant de 23 340 € T.T.C.,
- de solliciter les services de l'ANAH du Pas-de-Calais pour obtenir le co-financement de cette étude pré-opérationnelle,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette procédure,
- de prévoir les crédits nécessaires à cette opération dans le cadre des différents budgets de l'intercommunalité.
- de procéder aux mesures de publicité nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 26 septembre 2017 et transmission  
en Préfecture le 26 septembre 2017.*

Le Président,



**2017-124 du 26/09/2017**  
*Etude Pré-opérationnelle OPAH  
Bureau d'études CITEMETRIE.*

Le Président,

